

TRAVAUX DE RÉCEPTION, DE DÉGROUPEMENT, D'ENTREPOSAGE

THÈME

Vous êtes employé(e) en tant qu'agent réceptionnaire dans l'entreprise MERLIN STORE, située 66 rue du Castel – 91000 EVRY

Vous devez, ce jour, procéder à la réception, au contrôle et à la mise en stock des produits livrés.

Vous êtes chargé(e) de :

1. Vérifier la lettre de voiture et relever les anomalies éventuelles
2. Vérifier la qualité des colis reçus
3. Vérifier, pointer et compléter le bon de livraison qui accompagne les marchandises livrées.
4. Compléter le bon de réception : repérer et référencer les articles puis leur affecter une adresse de stockage
5. Ranger physiquement les produits selon le circuit de rangement, en utilisant le matériel de manutention approprié et en respectant les règles d'ergonomie et de sécurité en vigueur
6. Maintenir en état de propreté et de fonctionnement les locaux de travail
7. Rendre compte à votre responsable (l'examineur) des anomalies éventuellement rencontrées.

Pour réaliser ce travail, vous avez à votre disposition, les documents suivants :

- la lettre de voiture N° 75226 - Document 1
- le bon de livraison n° 2600 - Annexe 1
- le bon de réception n° 563 - Annexe 2
- le plan de magasin - Document 2
- une codification d'adressage - Document 3
- un extrait de fichier produit - Document 4

ÉVALUATION

ACTIVITÉS À RÉALISER	COMPÉTENCES
- Contrôle des colis reçus	C.1.21 Contrôler visuellement la qualité et détecter les anomalies
- Contrôle des produits reçus	C 1.31 Effectuer le contrôle quantitatif et qualitatif des produits C 1.32 Pointer et annoter les documents de réception (bon de livraison)
- Repérage des produits/colis	C 2.11 Identifier, pointer et référencer les produits
- Repérage des emplacements	C 2.21 Consulter l'affectation des emplacements
- Repérage des adresses à l'aide du fichier produit	C 2.22 Repérer les adresses des produits/colis
- Rangement physique des produits en respectant les règles d'ergonomie et de sécurité en vigueur	C 2.23 Déplacer les produits/colis manuellement ou à l'aide d'un auxiliaire de manutention. C 2.24 Ranger physiquement les produits/colis C 2.26 Maintenir en état de propreté les zones de travail

N.B. : le port des chaussures de sécurité est obligatoire lors de l'épreuve